

Chastre, le 3 décembre 2009

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

Me...~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~.....

pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **16 décembre 2009**
à 19 h 45 à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2009 : approbation (vote)
2. Finances communales :
 - a) Mise à disposition d'un douzième provisoire pour l'exercice 2010 : décision (vote)
 - b) Déchets ménagers : sacs : règlement-redevance : décision (vote)
 - c) Emprunts à contracter : cahier spécial des charges et mode de passation du marché : arrêt (vote)
3. Cultes : Fabrique d'église de Villeroux : compte de l'exercice 2008 : avis (vote)
4. CPAS : modification budgétaire pour l'exercice 2009 : approbation (vote)
5. Personnel communal : grades légaux : statut pécuniaire et amplitude de carrière : décision (vote)
6. Energie électrique haute tension : information

HUIS CLOS

7. Commission communale de la Mobilité : présentation des membres issus du Conseil communal (prise d'acte) et désignation des membres non -issus du Conseil communal (vote)
8. Personnel enseignant : a) désignations : ratifications (vote)
b) démission : acceptation (vote)
9. A.L.E. : représentants désignés par le Conseil communal : remplacements : décision(vote)

Le Secrétaire communal,


Y. CHARLIER

Par ordonnance :

Le Bourgmestre


C. JOSSART

